

REGLEMENT DE L'APPEL A PARTICIPATION

KIOSQUE « MADE IN SQY »

Dans le cadre du Club 2024, plus grand site de célébration des Yvelines (Fanzone), mis en place par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (ci-après dénommée SQY) sur l'Île de Loisirs durant la période des Jeux Olympiques Paris 2024 (du 27 juillet au 11 août 2024 – fermeture les 30 et 31 juillet), SQY lance un Appel A Participation (AAP) et vous propose d'être présent gracieusement dans l'espace "Made in SQY" pour valoriser auprès du grand public vos produits conçus, fabriqués, transformés à SQY.

Le site de célébration de SQY proposera (sous réserves de modifications) :

- De nombreuses activités sportives, culturelles, sociales, des animations.
- Une scène : retransmission des épreuves, concerts, spectacles
- Une zone d'hospitalité : 200 m² (60 à 200 pers)
- Le Forum : point d'accueil, de rassemblement et de découverte du territoire de SQY avec notamment la présence de l'espace Made in SQY.
- Un foodcourt et des espaces de détente : restauration, bar

L'amplitude horaire sera : 12h – 22h30 tous les jours + soirées exceptionnelles.

Cet AAP est ouvert aux acteurs économiques de SQY qui souhaitent valoriser leurs produits et leurs savoir-faire dans le cadre de cet événement.

PARTICIPEZ !

Participants :

L'espace "Made In SQY" est proposé gracieusement à toute personne morale :

- dont le siège ou au moins un établissement se situe sur une des 12 communes de SQY (Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux et Voisins-le-Bretonneux), le numéro SIRET faisant foi
- Exerçant son activité dans les domaines de la production et de la transformation de produits agro-alimentaires ou non-alimentaires, les artisans créateurs et des métiers de bouche, les « makers », les associations...) et plus généralement proposant des biens de consommation à destination du grand public.
- **Sont donc exclus les particuliers et les activités de services.**

Modalités de participation :

- Les candidats doivent soumettre leur proposition de participation en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur www.sqyetlesjeux.fr/entreprises
- **L'AAP sera ouvert du 30 avril 2024 au 27 mai 2024 à minuit**
- Les produits proposés doivent être issus de SQY (matières premières ou assemblage), leur production doit respecter impérativement les normes nationales en vigueur (composition, normes d'hygiène en vigueur, etc...).
- **Seuls les produits non inclus dans les catégories de produits des partenaires marketing de Paris 2024 (miel, huile, vin, cidre, savon, confitures...) pourront être vendus.**
- **Les produits proposés ne doivent donc, en aucun cas, concurrencer ceux proposés par les sponsors de Paris 2024** (cf. Liste ci-jointe, sujette à modifications : <https://olympics.com/fr/paris-2024/jeux-paralympiques/comite/acteurs-des-jeux/partenaires>)
- La proposition d'animations liées au produit proposé sera un complément apprécié.
- La liste des produits proposés sera soumise à validation à Paris 2024 qui donnera son accord définitif fin juin 2024.

Sélection : L' élu de SQY en charge du commerce, accompagné des services du développement économique et du développement durable et en coordination avec la société EVENTEAM (chargée de la conception et de la réalisation de la fan-zone) sélectionneront les candidats le 1er juin 2024, de manière à proposer une offre commerciale équilibrée.

Les critères de sélection sont :

- **la non-concurrence entre les vendeurs**
- **le caractère local de la production**
- **la mixité et diversité des produits**
- **la proposition d'animations**

SQY préviendra les candidats de leur pré-sélection (avant validation définitive par Paris 2024) à partir du 1er juin 2024.

Conditions à respecter

- Les participants se verront mettre à disposition gracieusement un espace de vente constitué d'un comptoir et d'un mobilier adéquat. Les besoins techniques complémentaires et spécifiques devront être précisés dans le formulaire de candidature. Les modalités logistiques de livraison/ approvisionnement feront l'objet de contraintes qui vous seront précisées selon votre profil.
- Modalités de paiement (connues à ce jour et sous réserve de modifications) :
 - Vous pourrez utiliser votre propre TPE.
 - Bénéficiaire du mode de paiement mutualisé sur la fan zone (à confirmer).
 - Aucun paiement en numéraire ne sera possible directement sur votre stand.
- Il sera exigé des participants à "Made In SQY" un engagement ferme de présence sur une période à minima de 3 jours d'affilée, selon un calendrier à définir (les préférences de dates seront à préciser dans le formulaire).
- Pour des raisons de sécurité, les produits proposés ne devront pas présenter de risques susceptibles de mettre en péril la sécurité du Public.

Sont donc interdits les produits :

- liés aux risques pyrotechniques (bougies, briquets, bombes aérosols...).
- les boissons alcoolisées de catégorie supérieure à II.
- tout objet contondant susceptible de servir de projectile, de constituer une arme (bouteille ou bocal en verre, objets tranchants, etc...).
- Les produits des candidats retenus seront exposés sous une bannière Made in SQY.
- A cet effet, SQY mettra à disposition des exposants des étiquettes au logo "Made In Sqy" qui devront être apposées sur chaque produit présenté.

SQY ne peut pas garantir de chiffre d'affaires minimum pour cette manifestation.

- Malgré l'organisation et la sécurité affectée à cet évènement, l'exposition des produits se déroulant dans un lieu ouvert au public, SQY décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.
- **Les exposants devront fournir une attestation d'assurance garantissant :**
 - Leur responsabilité civile,
 - La protection de leurs biens matériels et marchandises

Contractualisation

- **Le kiosque Made IN SQY sera ouvert de 14h à 19h chaque jour d'ouverture de la fan-zone.**
- **L'organisateur se réserve le droit de modifier ces horaires en cas de nécessité. Les exposants seront prévenus dès que possible en cas de besoin.**
- **Le kiosque Made In SQY étant conçu et réalisé par la société EVENTEAM, cette dernière proposera un contrat aux exposants retenus précisant notamment les aspects techniques d'installation (besoins spécifiques en terme d'espaces, de fluides...)**
- SQY se réserve le droit d'annuler l'organisation de l'espace Made in SQY en cas de nécessité

PIECES JOINTES:

- Questionnaire de participation
- Formulaire RGPD